



**APAI-CRVS**  
Pour que chacun soit visible en Afrique

Décennie du repositionnement  
de l'enregistrement des faits  
d'état civil et des statistiques  
de l'état civil en Afrique  
**2017-2026**

## **Avis aux médias sur la Journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil**

10 août 2022

### **Exploiter la coordination, le leadership et l'appropriation des pays pour renforcer les systèmes intégrés d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : un vecteur pour compter tout le monde #CountingEveryone**

La cinquième Journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil sera célébrée le 10 août 2022, soit 12 ans après la création du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (CRVS), un cadre continental conçu pour apporter un soutien coordonné et intégré aux pays africains dans le renforcement de leurs systèmes CRVS.

Il convient de rendre hommage aux dirigeants visionnaires qui ont participé à la première Conférence des ministres africains chargés de l'état civil, qui s'est tenue à Addis-Abeba en 2010 et a conduit à la création du Programme africain. À cette occasion, les ministres africains ont déterminé que le manque de leadership coordonné aux niveaux régional et national était l'un des goulots d'étranglement qui entravait le développement des systèmes CRVS en Afrique. En réponse, l'un des principes directeurs fixés pour le Programme africain a été de promouvoir l'appropriation et le leadership de ces systèmes par les pays.

La Journée de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a été proclamée le 10 août par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa trente-deuxième session ordinaire, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 25 et 26 janvier 2018, afin de renforcer la sensibilisation à l'importance des systèmes CRVS pour la croissance du continent. Cette Journée est l'occasion d'exprimer un soutien aux engagements nationaux et régionaux visant à renforcer ces systèmes et à accroître la coordination des parties prenantes en vue de maximiser les ressources disponibles dans ce domaine. En outre, c'est le jour où les pays africains réaffirment leur volonté de prendre le leadership et la responsabilité du renforcement de leurs systèmes CRVS.

Les deux dernières années ont été un rappel tragique des défis auxquels les pays sont confrontés pour compter avec précision les vies perdues pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La pandémie a mis en évidence l'importance de disposer de données d'état civil actualisées et fiables, ainsi que le rôle essentiel que jouent les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour garantir que chacun est compté pour permettre un accès inclusif à la vaccination, aux soins de santé, à la protection sociale et à d'autres services publics.



A.22-01013



La commémoration de 2022 se déroulera sur le thème : « Exploiter la coordination, le leadership et l'appropriation des pays pour renforcer les systèmes intégrés d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : un vecteur pour compter tout le monde » dans le cadre de la campagne #CountingEveryone. Ce thème souligne la nécessité d'un engagement politique soutenu au niveau national, les gouvernements africains prenant le leadership et l'appropriation du renforcement de leurs systèmes respectifs d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

Le thème a été inspiré par la nécessité d'assurer un leadership dans la transformation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. La gestion du changement est nécessaire car les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil ne peuvent continuer à faire comme si de rien n'était, en s'appuyant sur des systèmes lents, passifs et réactifs qui sont tributaires d'une participation en personne. Les pays africains doivent construire des systèmes dynamiques, interopérables, résilients, proactifs et agiles. Il est également impératif qu'ils investissent d'importantes ressources publiques dans la transformation de leurs systèmes afin de les rendre plus accessibles techniquement et financièrement à la population et, ce faisant, de minimiser le scandale perçu de l'invisibilité du continent.

Le thème souligne également la nécessité pour chacun d'être visible en Afrique, comme le prévoit le plan stratégique chiffré du Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour la période 2017-2021. Les systèmes CRVS confèrent une identité légale aux individus et contribuent à la bonne gouvernance, à la protection des droits de l'homme et à la création de sociétés inclusives. L'enregistrement des faits d'état civil accroît la crédibilité des gouvernements nationaux et locaux, renforçant leur capacité à fournir des services sociaux en aidant à déterminer quels services sont nécessaires, où et par qui. Cependant, des millions de personnes dans le monde vivent sans les droits, les protections et les avantages que confère une identité légale et meurent sans avoir eu la moindre preuve d'existence.

Des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil bien coordonnés profitent à chaque individu tout en éclairant les politiques publiques. Le leadership, ainsi que les progrès de la pensée systémique, de l'analyse démographique et des technologies numériques, sont des piliers essentiels pour améliorer ces systèmes, qui sont à la base de l'infrastructure publique numérique que de nombreux pays mettent en place.

À l'occasion de la Journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, le 10 août 2022, les dirigeants des gouvernements d'Afrique sont encouragés à :

a) Créer ou maintenir des comités de coordination inter-institutions qui réunissent régulièrement toutes les parties prenantes pertinentes du système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et du système d'identification afin de renforcer et de promouvoir ces systèmes et l'utilisation de leurs données dans tous les services gouvernementaux ;

b) Établir des liens entre les systèmes CRVS et d'autres systèmes, tels que les systèmes de gestion de l'identification, de santé et de protection sociale, qui sont des points d'entrée essentiels pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, car ces liens peuvent également contribuer à accroître la demande d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil si des systèmes intégrés sont mis en place ou pourraient créer un point d'entrée distinct ;

c) Faire progresser la numérisation des données d'état civil dans le cadre de l'infrastructure publique numérique essentielle afin de promouvoir l'interconnexion et l'utilisation des données d'état civil et des statistiques de l'état civil, ainsi que des données d'identification dans tous les organismes publics ;

d) Renforcer le cadre juridique et réglementaire régissant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et les systèmes d'identification afin de garantir l'inclusion et l'universalité, de promouvoir une plus grande collaboration intergouvernementale et de faciliter l'utilisation des données d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les différents secteurs gouvernementaux ;

e) Accroître la disponibilité de données d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil actualisées et pertinentes, notamment sur les causes de décès, afin d'améliorer l'élaboration des politiques et la prestation des services à l'échelle du gouvernement, notamment les services de santé et de protection sociale ;

f) Sensibiliser les communautés à l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et aux avantages de l'enregistrement pour les familles, les communautés et les pays, et inciter les communautés à accroître la demande d'enregistrement pour chaque fait d'état civil.

La sixième Conférence des ministres chargés de l'état civil se tiendra à Addis-Abeba du 24 au 28 octobre 2022. En conséquence, les rôles de leadership des ministres doivent être affirmés pour assurer l'engagement politique de leurs gouvernements au plus haut niveau. Cela sera essentiel pour garantir que les parties prenantes gouvernementales concernées assument effectivement leurs rôles et responsabilités, et s'unissent autour d'une stratégie nationale multisectorielle unique en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil. Il est impératif que tous les niveaux de l'administration publique soient engagés dans le processus de création d'un engagement politique et de formulation d'une stratégie nationale multisectorielle complète en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.